

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
15 avril 2020
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 21^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le , à

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)
puis : M. Pindják (Slovaquie)

Sommaire

Point 50 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour
les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 50 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/74/13, A/74/332, A/74/307 et A/74/337)

Déclaration de l'Administrateur chargé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

1. **M. Saunders** (Administrateur chargé de l'UNRWA), lors de sa présentation du rapport du Commissaire général de l'UNRWA (A/74/13), déclare que, dans les circonstances actuelles, qui sont exacerbées par un problème de trésorerie sans précédent, il est prioritaire de garantir la continuité des opérations et de diriger fermement l'Office en mettant l'accent sur les réformes essentielles. L'UNRWA aura besoin du soutien des États Membres pour traverser cette période difficile. De fait, ses partenaires bilatéraux et multilatéraux ont répondu de manière positive et franche à son appel à l'aide.

2. Les événements qui ont conduit à une transition rapide à la direction de l'Office ont donné lieu à la réalisation d'un contrôle interne et à l'élaboration d'une série d'initiatives en matière de gestion, portant entre autres sur la revitalisation des échanges entre l'Office et la Commission consultative, une nouvelle délégation de pouvoirs et de responsabilités aux bureaux extérieurs, qui permet une gestion opérationnelle et une prise de décisions plus proches du terrain, le renforcement de la transparence et des contrôles, ainsi qu'un examen de la gestion des ressources humaines visant à simplifier et à rationaliser les procédures.

3. En novembre 2018, le déficit de l'Office, résultant de l'arrêt du financement par son principal donateur, était passé de 446 millions à 64 millions de dollars des États-Unis. Toutefois, un an plus tard, l'Office s'est retrouvé dans une situation encore plus critique, le déficit de financement ayant atteint 89 millions de dollars ; les salaires du personnel, les prestations de services de base et les opérations d'urgence étaient fortement menacés. À titre d'exemple, sans aide financière immédiate, l'Office n'aurait pas été en mesure de payer les salaires du mois de novembre. Les paiements des fournisseurs étaient déjà reportés, par manque de liquidités et de réserves de fonds de roulement. Certains partenaires qui avaient généreusement promis des fonds ne les avaient pas encore versés, tandis que d'autres avaient conditionné leurs promesses et leurs versements aux mesures prises par l'Office et le Secrétariat pour régler les principaux

problèmes de gestion signalés. Ces problèmes ont été correctement gérés.

4. L'UNRWA a pleinement respecté le pouvoir discrétionnaire des donateurs, qu'il considère comme un droit souverain. Néanmoins, une rupture de service nuirait aux bénéficiaires les plus vulnérables, notamment les plus de 1,5 million de réfugiés recevant une aide d'urgence de base et les 23 000 patients par jour traités dans les centres de santé de l'UNRWA en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie, au Liban et en Syrie. M. Saunders demande par conséquent à tous les partenaires et aux États Membres de déboursier d'urgence les fonds promis pour aider l'UNRWA à poursuivre ses activités.

5. Il est également prioritaire d'instaurer un dialogue constructif avec les syndicats du personnel de l'Office. La première réunion avec les syndicats du personnel, qui s'est tenue en septembre, s'est terminée à l'amiable, la direction ayant accepté d'augmenter les prestations de service pour un coût supplémentaire minime pour l'Office. Ce geste quelque peu symbolique s'est révélé essentiel pour montrer que la direction a pris conscience des difficultés rencontrées par le personnel du fait de la situation financière catastrophique et qu'elle est prête à y remédier, dans la limite des ressources disponibles. Le syndicat du personnel en Jordanie a demandé une augmentation de salaire comparable à celle accordée par le Gouvernement jordanien à ses employés, étant donné que la politique de l'Office est d'utiliser les barèmes des traitements des pays hôtes comme référence pour la rémunération du personnel de l'UNRWA occupant des fonctions équivalentes. Bien que l'Office se soit initialement opposé à cette décision en raison de sa situation financière difficile, il a consenti à cette augmentation, conscient que son personnel ne pouvait pas rester éternellement otage des contraintes financières, en particulier s'il souhaite conserver un personnel qualifié pour fournir des services de qualité. En réponse aux demandes d'augmentations formulées par les syndicats dans d'autres secteurs d'activité, la direction consultera toutes les parties prenantes, y compris les autorités du pays hôte, dans un esprit de dialogue.

6. À Gaza, quelque 1,1 million de réfugiés palestiniens dépendent désormais de l'UNRWA pour leurs besoins essentiels, en particulier leur alimentation, en raison de l'effondrement de l'économie. Les taux astronomiques de pauvreté et de chômage et les pressions sociales qui en découlent à Gaza ont fait de l'aide un impératif humanitaire. Le blocus n'a pas été allégé et il semblerait que les donateurs aient mis fin aux subventions pour le carburant qui ont permis de maintenir le fonctionnement de la centrale électrique de

Gaza. Les protestations à proximité de la frontière avec Israël se poursuivent au milieu d'un cessez-le-feu fragile. Dans ce contexte, la forte réduction du financement de l'appel d'urgence de l'Office compromet la stabilité et la sécurité à Gaza et dans la région, d'où la nécessité pour la communauté internationale d'accroître son soutien aux programmes d'aide d'urgence de l'UNRWA.

7. En Cisjordanie, l'Office surveille les évolutions liées à sa présence à Jérusalem-Est et les déclarations publiques faites par l'administration municipale concernant la reproduction des services de l'UNRWA. Le ministère israélien des affaires étrangères a entamé un dialogue avec l'Office sur cette question. L'UNRWA s'efforce de veiller à la qualité de l'exécution des programmes à Jérusalem-Est, et les inscriptions dans les écoles de l'Office ont récemment augmenté. La protection reste problématique en Cisjordanie, où les forces de sécurité interviennent dans les camps de réfugiés en recourant aux tirs réels et aux gaz lacrymogènes. L'Office continue à dialoguer avec les responsables israéliens en charge de la sécurité, ce qui a entraîné des changements sur le terrain dans certains cas.

8. En Syrie, des lueurs d'espoir se font jour pour la communauté résiliente de 450 000 réfugiés palestiniens, après huit ans d'un conflit dévastateur. L'UNRWA poursuit le rétablissement des services dans les camps lorsque les conditions de sécurité le lui permettent. L'appel d'urgence lancé par l'Office pour la Syrie n'a pas permis d'obtenir les ressources nécessaires, ce qui l'oblige à n'accorder son aide qu'aux plus vulnérables. L'Office espère que la communauté internationale fera tout son possible pour accroître son soutien aux programmes d'urgence de l'UNRWA en Syrie.

9. Au Liban, les quelque 28 000 réfugiés palestiniens de Syrie continuent de languir dans des conditions de vie extrêmement difficiles, beaucoup d'entre eux ne pouvant pas obtenir ou renouveler leurs documents d'état civil, ce qui nuit à leur statut juridique. Bien que l'aide apportée par l'Office ait quelque peu amélioré ces conditions, nombre de ces réfugiés cherchent activement un moyen de quitter le Liban ; certains demandent à ne plus être enregistrés auprès de l'UNRWA dans l'espoir de bénéficier des possibilités de réinstallation offertes aux autres réfugiés de Syrie. Beaucoup d'entre eux préfèrent retourner en Syrie, mais ce n'est pas encore une option viable.

10. Alors que l'Office attend le renouvellement imminent de son mandat, les tensions s'accroissent au sein de ses effectifs, avec une nouvelle menace de grèves dans plusieurs domaines et le départ de la quasi-

totalité de son équipe de direction. Des mesures fortes ont été prises pour stabiliser le navire, créer une dynamique positive et lancer de vastes réformes. Cependant, il y a des limites à ce que l'UNRWA peut faire à lui seul, d'où la nécessité d'un soutien financier. L'Office reste une organisation extrêmement efficace et professionnelle qui utilise judicieusement les fonds des donateurs. L'importance de son mandat ne doit pas être éclipsée ou diminuée de quelque manière que ce soit par les actions de quelques individus. La communauté internationale doit donc prendre des mesures décisives pour soutenir l'UNRWA afin de faire respecter les droits de l'homme fondamentaux et de préserver la dignité des 5,5 millions de réfugiés palestiniens. M. Saunders s'engage à aider l'UNRWA à traverser les difficultés actuelles.

Dialogue interactif

11. **M^{me} Furman** (Israël), constatant avec inquiétude la corruption et les fautes qui ont régi le fonctionnement de l'UNRWA ces dernières années, indique que sa délégation demande la publication complète et transparente de toutes les conclusions de l'enquête menée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Les conclusions provisoires et la démission de l'ancien Commissaire général corroborent l'affirmation du Gouvernement israélien selon laquelle des changements en profondeur du modèle opérationnel de l'Office sont nécessaires. Pendant des années, Israël a protesté contre le manque de transparence et de responsabilité de l'Office, illustré par le recrutement de membres du Hamas et le détournement des fonds des donateurs destinés aux activités humanitaires en faveur de campagnes politiques. De même, Israël a longtemps décrié l'action conjointe de l'UNRWA et de la Palestine visant à gonfler le nombre de réfugiés. À la différence des personnes pouvant réellement prétendre au statut de réfugié en vertu du mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui vérifie l'admissibilité au cas par cas, l'UNRWA enregistre comme réfugiés tous les descendants des Palestiniens devenus réfugiés en 1948. Alors que le HCR s'efforce de réduire le nombre de réfugiés, en facilitant entre autres leur réinstallation et leur intégration dans des pays tiers, l'UNRWA alimente le discours politique palestinien en gonflant le nombre de soi-disant réfugiés, étant donné que l'Office compte comme réfugiés les personnes qui se sont réinstallées dans un autre pays et sont devenues des citoyens à part entière de ce pays.

12. Les déclarations publiques et autres communications des responsables de l'UNRWA mettent en évidence le plaidoyer politique de l'Office en faveur du programme palestinien anti-Israël. L'utilisation

persistante de fonds humanitaires pour alimenter une version unilatérale du conflit reste une source d'inquiétude majeure pour le Gouvernement israélien. En outre, les difficultés budgétaires de l'Office sont le résultat non seulement de la corruption, mais aussi de sa définition large du statut de réfugié et de son refus de réinstaller les réfugiés et leurs descendants.

13. Les informations contradictoires transmises par le Bureau central palestinien de statistique et l'UNRWA concernant le nombre de réfugiés enregistrés auprès de l'Office au Liban (174 422 selon le premier et plus de 470 000 selon le second) constituent un exemple de manipulation des chiffres à cet égard. La délégation israélienne se demande si ce dernier chiffre n'a pas été gonflé afin de favoriser le programme politique palestinien. Elle aimerait également savoir pourquoi l'UNRWA conserve dans ses registres plus de deux millions de bénéficiaires qui sont citoyens d'autres pays, et se demande si une personne qui s'est réinstallée dans un autre pays dont elle a acquis la citoyenneté devrait continuer à être considérée comme un réfugié. La délégation israélienne demande des précisions sur la manière dont l'Office entend empêcher l'embauche de membres du Hamas et se pose la question de savoir si des activités politiques telles que la campagne pour le droit au retour (au service du programme palestinien) empêchent les parties de parvenir à une solution pacifique au conflit israélo-palestinien.

14. Israël espère qu'à la suite des récents événements, l'UNRWA fonctionnera enfin de manière transparente et responsable, et concentrera ses efforts et l'argent des donateurs sur l'accomplissement de son mandat au lieu d'alimenter le discours politique palestinien.

15. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) fait observer que sa délégation rejette fermement la politisation du mandat humanitaire de l'UNRWA, qui consiste à s'occuper du sort d'un peuple violemment expulsé de sa patrie et privé du droit d'y retourner. Depuis sa création, l'Office a fourni aux réfugiés palestiniens une assistance essentielle, leur permettant de mener une vie productive et de jouir d'une certaine stabilité malgré plusieurs vagues de conflits régionaux. Il est dès lors impossible d'accepter les discours déformés ciblant l'Office dans l'objectif de supprimer les droits des réfugiés.

16. Les tentatives d'Israël de remplacer les services d'éducation et de santé fournis par l'UNRWA à Jérusalem-Est ne sont pas un geste humanitaire anodin mais une autre tentative flagrante d'imposer illégalement sa souveraineté à la ville occupée et d'exploiter au passage une population vulnérable. La Commission consultative de l'Office a exprimé sa

profonde inquiétude quant à la possible atteinte à l'inviolabilité des installations des Nations Unies si la fourniture de services par l'UNRWA à Jérusalem-Est est mise à mal. La délégation demande des précisions sur la question, car celle-ci est liée aux obligations d'Israël vis-à-vis de l'Office en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946, de l'Accord Comay-Michelmore de 1967 et des résolutions des Nations Unies concernant le statut de Jérusalem, ainsi qu'aux obligations du pays en sa qualité de puissance occupante en vertu du droit humanitaire international. Elle souhaiterait également obtenir des informations sur les conséquences pour l'Office et les réfugiés palestiniens auxquels il prête assistance à Jérusalem-Est.

17. **M. Saunders** (Administrateur chargé de l'UNRWA) déclare que l'enquête ouverte par le BSCI, une procédure complexe et longue comprenant l'examen de plus de 1,2 million de courriels, touche à sa fin. Les États Membres ont été informés des conclusions préliminaires, les conclusions finales et la ligne de conduite prévue par l'Office devant être communiquées une fois l'enquête terminée. Un contrôle interne est déjà en cours et des réformes de gouvernance, de gestion et de programmation seront mises en œuvre dans les prochains mois. Toutefois, il appartiendra au BSCI et au Secrétaire général de décider si les rapports seront communiqués aux États Membres.

18. L'UNRWA dépense les fonds apportés par les États Membres pour des activités humanitaires et de développement uniquement. L'Office a l'intention d'accroître sa transparence, non seulement en réponse à l'allégation selon laquelle il aurait gonflé le nombre de réfugiés, mais aussi dans d'autres domaines, en divulguant davantage d'informations sur son budget et ses dépenses, afin de démontrer qu'il n'a rien à cacher. M. Saunders a l'intention de faire de l'UNRWA l'organisation la plus transparente du système des Nations Unies au cours de l'année à venir.

19. Les accusations concernant la neutralité sont quelque peu injustes, étant donné que l'Office a fait plus que toute autre entité des Nations Unies pour fournir au personnel une formation et des politiques et directives détaillées à cet égard. Lorsque de possibles violations de ces politiques sont constatées, elles font l'objet d'une enquête approfondie et leurs auteurs sont soumis à des mesures disciplinaires, qui vont jusqu'au licenciement le cas échéant.

20. Il convient avec la représentante de l'État de Palestine qu'il y a eu des problèmes concernant l'installation de l'UNRWA à Jérusalem-Est et que la municipalité a clairement exprimé son souhait

d'assumer la fonction de l'Office consistant à fournir des services aux réfugiés palestiniens à Jérusalem-Est. L'UNRWA discute de cette question avec le ministère israélien des affaires étrangères.

21. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) indique que sa délégation aimerait avoir la confirmation que l'Office n'enregistre pas les réfugiés de descendance féminine en vue de gonfler le nombre de réfugiés. Si tel était le cas, le nombre réel de réfugiés palestiniens serait supérieur, et non inférieur, au nombre enregistré auprès de l'Office.

22. **M. Saunders** (Administrateur chargé de l'UNRWA) précise que l'Office n'enregistre pas les réfugiés du côté des femmes de la famille et que le nombre total de réfugiés est probablement sous-estimé.

23. **M^{me} Furman** (Israël) demande si les personnes qui ont acquis la citoyenneté d'un autre pays dans lequel elles se sont réinstallées et ont commencé à vivre restent enregistrées auprès de l'UNRWA ou sont rayées des registres de l'Office.

24. **M. Saunders** (Administrateur chargé de l'UNRWA) rappelle que le mandat de l'Office est de fournir protection et assistance aux réfugiés de Palestine en attendant une solution juste et durable à leur sort ; c'est à l'Assemblée générale, et non à l'UNRWA, qu'il appartient de déterminer qui peut bénéficier des services de l'Office. L'admissibilité aux services de l'UNRWA n'a jamais été subordonnée à l'absence de nationalité. En outre, l'octroi du statut de réfugié et de la nationalité en vertu du droit international est une question tout à fait distincte de celle de l'admissibilité qui dépasse le mandat de l'Office.

25. **M^{me} Sutton** (États-Unis d'Amérique) déclare que son gouvernement reste très préoccupé par les allégations qui ont conduit au contrôle en cours du BSCI et attend avec intérêt la conclusion d'une enquête approfondie et transparente par les autorités compétentes des Nations Unies. Notant que les conclusions préliminaires ont exclu la fraude ou le détournement de fonds opérationnels, la délégation américaine demande instamment que des mesures appropriées soient prises à l'égard de toute faute avérée et que le Secrétaire général communique les résultats de l'enquête. Les conclusions ne doivent pas être ignorées du fait que les personnes faisant l'objet de l'enquête ont quitté l'Office.

26. La délégation américaine aimerait connaître les plans du Secrétaire général visant à mettre en place une nouvelle équipe de direction et à s'assurer que les dirigeants sortants n'ont pas laissé derrière eux un système qui déclencherait d'autres enquêtes du BSCI à

l'avenir. De plus amples informations concernant la création présumée d'une culture de l'impunité aux plus hauts niveaux de l'UNRWA seraient également les bienvenues, ainsi que sur le projet de l'Office de travailler de manière constructive avec sa Commission consultative et les donateurs pour accroître la transparence et résoudre les problèmes de gestion, afin d'éviter que des situations similaires ne se reproduisent à l'avenir.

27. **M. Saunders** (Administrateur chargé de l'UNRWA) précise que la fraude et l'utilisation abusive des fonds des donateurs ont été définitivement écartées par le BSCI et que seules les questions de gestion font encore l'objet d'une enquête. Le Secrétariat comme l'UNRWA agiront de manière décisive pour traiter les cas spécifiques d'inconduite. En ce qui concerne le système hérité des dirigeants sortants, un examen interne de l'Office est en cours pour déterminer les domaines dans lesquels le cadre réglementaire déjà solide et la fonction de contrôle pourraient être encore renforcés.

28. L'UNRWA partage bon nombre des procédures de contrôle, des règlements et des normes en vigueur au Secrétariat et dans d'autres entités des Nations Unies, et l'Office n'a aucune culture de l'impunité. En outre, sa structure de gouvernance relativement légère offre une grande souplesse organisationnelle, qui lui permet de mettre en place ses propres services opérationnels. Cette structure devrait donc être renforcée, et non modifiée, en améliorant les rapports transmis par l'Office à la Commission consultative et le dialogue sur les questions de programmation et de gestion. Le Commissaire général a le droit de modifier un règlement financier ou une règle de gestion financière s'il le juge nécessaire et de recruter des personnes en dehors du système de recrutement normal, bien que cette dernière pratique soit très rare ; le fait de rendre davantage compte de ces décisions à la Commission consultative et d'expliquer leur nécessité favoriserait une plus grande transparence et renforcerait les contrôles au sein de l'Office.

Déclaration de la rapporteuse du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

29. **M^{me} Arif** (Norvège), dans sa présentation du rapport du Groupe de travail (A/74/337), indique que l'Office est confronté à un déficit financier important qui menace le développement humain des réfugiés de Palestine et la stabilité de la région. Malgré les mesures prises pour améliorer le rapport coût-efficacité des programmes de l'Office et les contributions supplémentaires de plusieurs donateurs traditionnels ou non, il manque actuellement 89 millions de dollars dans

le budget-programme. L'Assemblée générale et la communauté internationale doivent veiller à ce que l'Office puisse s'acquitter de son mandat et maintenir ses services à un niveau acceptable.

30. Le Groupe de travail exhorte tous les gouvernements à augmenter leurs contributions à l'UNRWA, en particulier celles consacrées à son budget-programme, et à les maintenir sur plusieurs années. Les contributions doivent être le reflet d'un juste partage des charges à l'échelle internationale et être versées rapidement, en fonction des besoins croissants des réfugiés de Palestine et compte tenu des effets de l'inflation et d'autres facteurs de coût.

31. Prenant note des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les opérations de l'UNRWA (A/74/307) et de toutes les résolutions relatives au financement de l'Office visant à remédier aux déficits budgétaires récurrents de ce dernier et à appuyer ses activités essentielles, le Groupe de travail félicite l'UNRWA des efforts qu'il déploie pour accroître son efficacité tout en maintenant la qualité de ses services aux réfugiés de Palestine. Il invite instamment tous les gouvernements à fournir des financements pluriannuels non préaffectés, si possible, à apporter des contributions régulières et prévisibles à l'UNRWA, conformément aux recommandations formulées au Sommet mondial sur l'action humanitaire, et à verser ces contributions le plus tôt possible dans l'année. Le Groupe de travail invite tous les États Membres à tenir compte de ces recommandations lorsqu'ils évalueront le financement possible de l'UNRWA pour 2019 et les années qui suivent. L'Office a fait des progrès dans la maîtrise de ses coûts, et le Groupe de travail encourage les États Membres à accompagner ces mesures d'un financement adéquat de l'UNRWA.

Débat général

32. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) affirme que l'UNRWA continue d'exister en raison de l'injustice dont souffre depuis longtemps le peuple palestinien, de la responsabilité de la communauté internationale à la suite de la décision de l'Assemblée générale de partager la Palestine sous mandat en 1947, de la Nakba de 1948 et des événements ultérieurs, et de l'absence persistante de solution juste à la question des réfugiés palestiniens. Pour ces mêmes raisons, les appels à l'aide restent nécessaires pour permettre à l'Office de remplir son mandat d'assistance aux réfugiés de Palestine. Malheureusement, ces vérités se perdent trop souvent dans la précipitation à politiser le conflit israélo-palestinien, dont les causes profondes sont ignorées, alors que l'on permet à Israël d'agir

comme un État au-dessus de la loi, qui viole grossièrement les droits des Palestiniens en toute impunité et qui a recours à la rhétorique pour annuler les droits des réfugiés, diffamer les défenseurs de ces droits et discréditer l'UNRWA. La délégation palestinienne rejette les allégations diffamatoires d'Israël et rappelle qu'aucune décision unilatérale d'un pays ne peut mettre fin au mandat de l'Office. En sa qualité d'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, qui seule conserve l'autorité sur l'Office, l'UNRWA reste l'expression collective de la responsabilité partagée de la communauté internationale.

33. En ce qui concerne les récentes allégations de faute, la délégation palestinienne prend note de la conclusion de l'enquête et souligne qu'aucune fraude, corruption ou utilisation abusive de fonds n'a été constatée. En outre, les fautes alléguées n'ont pas nui à la capacité de l'Office de prêter assistance aux réfugiés. Le plan de gestion récemment annoncé par le Secrétaire général pour remédier à certaines faiblesses en matière de contrôle et de responsabilité devrait rassurer davantage la communauté internationale. En outre, la nomination rapide d'un administrateur a permis d'assurer la continuité des opérations de l'UNRWA après la démission de l'ancien Commissaire général.

34. Si l'État de Palestine regrette les événements récents, il est indispensable de mettre un terme à l'instrumentalisation de ces événements visant à compromettre la mission humanitaire de l'Office, et de recentrer l'attention sur le renouvellement du mandat de l'Office et l'obtention d'un financement plus durable, prévisible et suffisant. Étant donné qu'une solution juste de la question des réfugiés palestiniens est toujours introuvable, en raison du déni par Israël des droits du peuple palestinien, il est largement admis que l'UNRWA reste indispensable. La délégation palestinienne se félicite du soutien international de longue date au mandat de l'Office, qui a permis à ce dernier de fournir des services de base et une aide d'urgence à des millions de réfugiés, ainsi qu'une lueur d'espoir essentielle. En outre, l'UNRWA contribue à la stabilité régionale de manière tangible, son rôle étant de plus en plus essentiel dans le contexte des troubles régionaux.

35. En leur qualité de pays d'accueil, la Jordanie, le Liban et la Syrie ont apporté leur soutien aux communautés de réfugiés et ont facilité les opérations de l'UNRWA. Les pays, institutions et organisations donateurs ont volontairement fait de généreuses contributions à l'Office. Les membres et les observateurs de la Commission consultative et le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA ont apporté leur soutien et leurs conseils à l'Office, tandis que le rôle moteur du Secrétaire général

dans la mobilisation de fonds pour l'UNRWA a été essentiel pour atténuer la crise financière de l'Office. La délégation palestinienne est fière que le personnel de l'Office, largement considéré comme le vecteur d'un modèle efficace et hybride d'aide humanitaire et d'aide au développement, soit composé principalement de réfugiés palestiniens qui servent leurs communautés, souvent au risque de leur propre vie.

36. La délégation palestinienne demande que les engagements pris soient tenus, que l'aide suspendue soit renouvelée et que le soutien soit renforcé si possible, étant donné la persistance du déficit important de l'Office. Un tel financement est vital pour la poursuite des opérations et la santé financière de l'UNRWA. En plus d'être aidés, les réfugiés palestiniens ont besoin d'être rassurés sur le fait que le monde ne les oublie pas et ne renonce pas à leurs droits. Une diminution de l'aide affaiblirait leur foi dans la détermination de la communauté internationale à remédier à leur situation, une foi qui a ancré leur résilience et empêché la crise d'enflammer la région. La détérioration des conditions socio-économiques dans les zones d'intervention de l'Office met à rude épreuve la capacité des communautés de réfugiés palestiniens à faire face à la situation. En outre, la marginalisation et les difficultés croissantes des familles de réfugiés érodent leurs espoirs de paix et d'une vie meilleure, en particulier chez les jeunes, ce qui les rend vulnérables à l'attrait de forces extrémistes radicales. En fournissant une éducation, des soins de santé, une formation professionnelle, des microfinancements, un soutien psychosocial et une aide aux plus démunis, l'UNRWA a agi comme un baume contre le désespoir, favorisant la résilience et l'espoir d'un avenir plus juste.

37. En conclusion, la délégation palestinienne réaffirme sa conviction que les droits des réfugiés palestiniens, y compris le droit au retour, sont inaliénables et résisteront au passage du temps et aux discours et manœuvres cyniques. Seule l'application de ces droits, conformément au droit international, peut modifier le statut juridique des réfugiés de Palestine. La délégation palestinienne invite la communauté internationale à agir de manière responsable pour parvenir à une solution juste, durable et pacifique au conflit israélo-palestinien et, d'ici là, à rester solidaire des réfugiés palestiniens, ce qui passe notamment par un renforcement de son soutien à l'UNRWA.

38. **M^{me} Baghirova** (Azerbaïdjan), parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, affirme que le Mouvement apprécie grandement l'assistance essentielle fournie par l'UNRWA aux réfugiés palestiniens. La mission humanitaire de l'Office demeure vitale compte tenu des besoins croissants des

réfugiés et de l'instabilité qui touche toutes ses zones d'intervention dans la région, en particulier dans le territoire palestinien occupé et à Jérusalem-Est, à la suite des violations commises en permanence par Israël.

39. Le Mouvement félicite également le personnel de l'Office pour sa bravoure et son dévouement dans des circonstances difficiles. Il souligne que, dans le cadre de l'enquête menée sur les allégations de fautes commises par des dirigeants de l'Office, le BSCI n'a constaté aucun cas de fraude, de corruption ou de détournement de fonds. Le Mouvement est rassuré par les mesures administratives prises par le Secrétaire général à cet égard, notamment la nomination d'un administrateur.

40. Le Mouvement soutient fermement le mandat et les activités de l'Office, qui sont essentiels à la mise en place d'une solution juste, durable, globale et pacifique à la question de la Palestine et de ses réfugiés. Le soutien de la communauté internationale, y compris des pays hôtes, est essentiel pour assurer la continuité des services, compte tenu notamment de la détérioration des conditions socio-économiques et de l'instabilité dans la région, et des déficits financiers récurrents auxquels l'Office est confronté. Il est donc indispensable d'apporter une aide durable, prévisible et ininterrompue à l'UNRWA.

41. Le Mouvement regrette profondément l'exacerbation de la grave crise de financement à laquelle l'Office est confronté à la suite de la décision punitive et injustifiée du Gouvernement des États-Unis de mettre fin à ses contributions, décision qui non seulement nuit aux Palestiniens les plus vulnérables et à la fourniture de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, mais menace également la stabilité régionale. Le Mouvement exprime son inquiétude après l'annonce par les autorités israéliennes de leur intention de mettre fin aux services de l'UNRWA à Jérusalem-Est occupée, et appelle au respect de la Charte des Nations Unies et des privilèges et immunités de l'Organisation.

42. En 2019, l'UNRWA a rencontré des obstacles dans l'accomplissement de sa mission de protection des réfugiés palestiniens, en raison de l'instabilité et de la violence dans la région, ainsi que de la marginalisation et de la pauvreté dont souffrent les réfugiés. Ces obstacles ont été aggravés par l'occupation israélienne, sous laquelle le peuple palestinien, y compris les réfugiés, est confronté à la violence armée, aux punitions collectives et aux déplacements forcés. Le sort des réfugiés a également été aggravé par les crises en cours dans la région, notamment le conflit en République arabe syrienne, qui a intensifié le besoin

d'aide humanitaire et entraîné la fuite de milliers de réfugiés vers d'autres pays.

43. Le Mouvement est profondément préoccupé par les pratiques israéliennes illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui continuent à nuire au bien-être des réfugiés palestiniens. La poursuite par Israël d'activités visant à étendre ses colonies illégales, qui se traduisent par des déplacements forcés, des comportements violents de la part des colons et la démolition de maisons et de biens économiques, a renforcé son occupation de la Palestine, violant les droits du peuple palestinien et compromettant les perspectives d'une solution juste et durable.

44. Le blocus illégal de Gaza imposé par Israël continue d'infliger un préjudice inestimable au peuple palestinien, étant donné qu'il entrave l'acheminement de l'aide humanitaire et des produits de première nécessité, qu'il empêche la reconstruction des infrastructures vitales, y compris des abris et des camps de réfugiés, qu'il freine la reprise économique et sociale et qu'il accroît la dépendance à l'égard de l'UNRWA pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire qui touchent plus de 80 % de la population de Gaza. La crise à Gaza doit être traitée de manière globale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, dans le cadre d'initiatives visant à mettre fin à l'occupation israélienne illégitime du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. De même, le blocus illégal de Gaza doit être immédiatement levé afin de permettre aux réfugiés palestiniens à Gaza de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'UNRWA.

45. Les restrictions de circulation et d'accès imposées aux réfugiés palestiniens et au personnel de l'Office dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, sont également très inquiétantes. Le Mouvement des pays non alignés demande instamment à Israël de respecter ses obligations en vertu du droit international, notamment du droit humanitaire et des droits de l'homme, des résolutions pertinentes des Nations Unies et de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, afin de permettre à l'UNRWA de s'acquitter de ses responsabilités librement et sans entraves ni coûts supplémentaires. Il convient également de veiller au plein respect de l'inviolabilité de tous les locaux et sites des Nations Unies.

46. Le Mouvement se félicite du soutien apporté par plusieurs de ses membres à l'UNRWA, exhorte les donateurs actuels à augmenter leurs contributions et encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait

à verser des contributions et à appuyer tous les projets de résolution au titre du point de l'ordre du jour en cours, y compris le projet de résolution relatif à l'aide aux réfugiés de Palestine (A/C.4/74/L.10), qui prévoit la prorogation du mandat de l'Office jusqu'en 2023. Le Mouvement est déterminé à trouver une solution juste, durable, globale et pacifique à la question de la Palestine, et à soutenir le peuple palestinien dans sa lutte pour obtenir justice, faire appliquer ses droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, et instaurer un État indépendant et souverain, dont Jérusalem-Est serait la capitale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

47. **M. Pontiroli** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Albanie, du Monténégro et de la Macédoine du Nord, pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, ainsi que de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, déclare que l'Union européenne apprécie grandement le travail et le personnel de l'UNRWA. L'Union européenne est déterminée à parvenir à une solution juste et globale, sur la base de deux États, qui mette fin à l'occupation en vigueur depuis 1967 et qui réponde aux besoins de sécurité des Israéliens et des Palestiniens, ainsi qu'aux aspirations de ces derniers à la création d'un État souverain, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus à l'échelle internationale. L'Union européenne est prête à œuvrer, avec la communauté internationale, en faveur de la reprise de véritables négociations visant à résoudre toutes les questions relatives au statut final et à parvenir à une paix juste et durable.

48. Il est important que l'UNRWA puisse continuer à assurer la protection des réfugiés palestiniens, à leur fournir des services essentiels et à renforcer leur résilience. Dans ce contexte, l'Union européenne continuera à soutenir l'Office dans toutes ses zones d'intervention, y compris à Jérusalem-Est. L'UNRWA fournit des services essentiels de santé et d'éducation à des millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est) et dans la bande de Gaza, et constitue une force stabilisatrice dans la région. À cet égard, l'Union européenne apprécie vivement le soutien apporté par les pays hôtes à l'Office et au bien-être des réfugiés.

49. En sa qualité de premier contributeur collectif au budget de l'Office, l'Union européenne est déterminée à apporter un soutien politique et financier fort et prévisible à l'UNRWA, qui doit être félicité pour les mesures prises visant à améliorer sa gestion et son

efficacité. En 2019, l'Union européenne et ses États membres ont de nouveau répondu à l'appel lancé par l'Office pour des fonds supplémentaires ; elle se félicite du soutien financier complémentaire apporté par d'autres donateurs et invite tous les partenaires à verser des contributions pluriannuelles. Enfin, l'Union européenne est favorable à la prolongation du mandat de l'Office jusqu'en 2023.

50. **M^{me} Bahous** (Jordanie) précise que bien que l'adoption de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale ait donné à des centaines de milliers de réfugiés palestiniens l'espoir d'une vie meilleure après avoir été expulsés de leurs foyers, ces réfugiés continuent d'attendre, dans la misère et le désespoir, une solution à leur situation. La question des réfugiés palestiniens et de l'UNRWA est une priorité majeure de la politique étrangère de la Jordanie, non seulement parce que le pays accueille environ 42 % des réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'UNRWA, mais aussi parce qu'il est convaincu que la question palestinienne est une préoccupation d'ordre moral primordiale du peuple arabe, qui ne peut être traitée que sous l'angle de principes arabes, islamiques et humanitaires. En conséquence, la Jordanie a fait tout son possible pour mobiliser un soutien politique et financier mondial en faveur de l'Office afin qu'il puisse remplir son mandat, qui comprend le respect des droits des réfugiés à l'éducation, aux soins de santé et aux services sociaux.

51. Compte tenu du rôle central qu'il joue au Moyen-Orient et de sa contribution à la stabilité régionale, l'Office ne doit pas souffrir d'opinions politiques divergentes. Priver des millions de réfugiés de leurs droits ou rogner le mandat de l'UNRWA aurait des répercussions dangereuses sur la stabilité dans la région et au-delà. La suppression des services de l'UNRWA aggraverait les sentiments de désespoir et de frustration et laisserait les jeunes en proie aux forces de l'ignorance et de l'extrémisme. La Jordanie comprend l'ampleur de la souffrance des réfugiés, car les Jordaniens partagent avec eux leur foyer, leur nourriture et leurs salles de classe. Les Jordaniens comprennent ce que l'UNRWA signifie pour les Palestiniens et ont pu voir de leurs propres yeux ses effets positifs.

52. Au cours des 70 années qui ont suivi sa création, l'UNRWA a contribué à des millions de cas de réussite et à transformer le désespoir en espoir. La Jordanie félicite les responsables de l'UNRWA d'avoir planifié de manière proactive l'amélioration des procédures de gestion et de prise de décision à tous les niveaux de l'Office, avant même la conclusion des enquêtes en cours. De telles mesures aideront l'Office à atteindre ses objectifs, dans l'attente d'une solution juste au problème des réfugiés. La Jordanie salue les

contributions positives de nombreux pays amis qui ont aidé l'Office à réduire son déficit budgétaire à 89 millions de dollars en 2019. Elle invite instamment tous les pays à honorer leurs engagements dès que possible afin que l'UNRWA puisse continuer à offrir ses services au cours des prochains mois. Un vote en faveur de la prolongation du mandat de l'UNRWA donnerait de l'espoir aux enfants et montrerait que la communauté internationale n'abandonnera pas des millions de Palestiniens à leur sort.

53. **M. Srivihok** (Thaïlande) affirme que le travail de l'UNRWA reste essentiel, étant donné la crise humanitaire à laquelle est confronté le peuple palestinien. La nature imprévisible et non durable du financement a compromis les programmes humanitaires de l'Office et a eu des conséquences désastreuses pour les réfugiés palestiniens. L'UNRWA doit donc trouver des moyens novateurs d'obtenir un financement durable, notamment en diversifiant sa base de donateurs. La communauté internationale doit également augmenter ses contributions à l'Office pour lui permettre de remplir son mandat. La Thaïlande a toujours contribué financièrement à l'UNRWA depuis 1978 et a répondu à l'appel lancé pour aider les personnes touchées par le conflit dévastateur dans la bande de Gaza en 2014. Le pays continuera d'honorer ses engagements en versant des contributions importantes à l'Office pour la période 2017-2021, ce qui, espère-t-il, contribuera à améliorer la prévisibilité de son financement.

54. L'UNRWA doit s'assurer que ses systèmes, ses structures et son personnel lui permettent de gérer les risques auxquels il est confronté et de remplir son mandat. La Thaïlande soutient la prolongation de ce mandat, étant entendu qu'il est essentiel d'améliorer l'efficacité de l'Office pour remédier à sa situation financière. Le pays salue par conséquent les mesures prises par l'Office pour renforcer sa capacité de gestion et maximiser l'utilisation des ressources afin de répondre aux besoins croissants des réfugiés de Palestine.

55. Les États Membres doivent soutenir l'UNRWA pour lui permettre de poursuivre son travail sans interruption. Pour améliorer la situation humanitaire des réfugiés palestiniens, l'Agence thaïlandaise de coopération internationale a dispensé des formations aux Palestiniens sur des questions telles que la santé publique, la gestion des déchets et la sécurité alimentaire. En outre, en juillet 2019, des représentants de la Thaïlande ont participé à la réunion des hauts fonctionnaires tenue dans le cadre de la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, qui visait à mesurer les

progrès réalisés en faveur du développement socio-économique et du renforcement des capacités en Palestine depuis la troisième réunion ministérielle de la Conférence, coorganisée par les Gouvernements thaïlandais et japonais en 2018.

56. La solution à la crise réside dans l'élimination du conflit israélo-palestinien lui-même. La Thaïlande soutiendra donc les initiatives internationales visant à trouver une solution pacifique et mutuellement acceptable au conflit, afin de mettre un terme aux souffrances des réfugiés palestiniens et de favoriser la stabilité dans la région et dans le monde.

57. **M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) fait observer que depuis sa création, l'UNRWA a fourni des services exceptionnels à plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens qui sont toujours confrontés à de grandes souffrances humanitaires et économiques en raison des taux élevés d'insécurité alimentaire, de pauvreté, de déplacement, de désespoir et de chômage découlant du blocus israélien et d'autres activités illégales menées depuis 1967 dans l'État palestinien occupé.

58. L'Arabie saoudite apporte un grand soutien politique, économique et humanitaire au peuple palestinien et se réjouit d'être l'un des principaux donateurs de l'UNRWA. De 2000 à 2019, l'Arabie saoudite a versé près de 900 millions de dollars pour soutenir les programmes de l'UNRWA, et le total de son aide à la Palestine atteint environ 7 milliards de dollars. L'Arabie saoudite invite la communauté internationale à appuyer le renouvellement du mandat de l'UNRWA et à résister à toute tentative d'attaque ou de préjudice à l'Office. Le déficit de financement des services croissants de l'Office doit être comblé par un soutien accru des donateurs et des institutions financières et par d'autres modes de financement complémentaires.

59. Le sort des réfugiés est au cœur de la question palestinienne dans son ensemble. Il ne s'agit pas tant d'une crise humanitaire que d'une crise politique, qui ne peut être résolue qu'en mettant fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes. Conformément aux résolutions des Nations Unies et à l'Initiative de paix arabe, un État palestinien devrait être créé sur la base des frontières en place au 4 juin 1967, dont Jérusalem serait la capitale, ce qui permettrait au peuple palestinien de retourner dans sa patrie. Le droit au retour des Palestiniens et de leurs descendants, un droit humain et moral inaliénable, n'a pas de date d'expiration.

60. **M. Namazu** (Japon) affirme que les récentes allégations de faute portées à l'encontre des dirigeants de l'UNRWA sont préoccupantes. Une fois que le BSCI aura achevé son rapport d'enquête, l'Organisation devra

traiter de manière transparente les problèmes relevés. Malgré les difficultés occasionnées par la démission de son ancien Commissaire général, l'Office joue toujours un rôle essentiel dans l'acheminement de l'aide humanitaire aux réfugiés palestiniens et dans le renforcement de la stabilité dans la région.

61. Notant que le BSCI n'a constaté aucune fraude ni aucun détournement de fonds, le Japon continuera à apporter une aide multidimensionnelle à l'UNRWA. Le pays a déjà versé plus de 32 millions de dollars en 2019 et versera bientôt une aide supplémentaire d'environ 11 millions de dollars pour des activités liées à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, et à l'alimentation. L'UNRWA doit élargir sa base de donateurs afin de combler son déficit de financement. En 2013, le Japon, en coopération avec des partenaires régionaux, a lancé la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, qui vise à tirer parti des ressources et des expériences des pays d'Asie de l'Est pour soutenir le développement économique de la Palestine.

62. Les mesures prises par l'Office pour réduire ses coûts et fonctionner de manière plus efficace, transparente et responsable sont louables et contribueront à attirer des contributions. L'UNRWA doit continuer à réformer sa gestion afin de garantir un fonctionnement durable. Il est important de renouveler le mandat de l'Office pour lui permettre de continuer à accomplir sa mission essentielle.

63. **M^{me} Almuraikhi** (Qatar) estime que l'UNRWA joue toujours un rôle essentiel dans l'aide apportée aux réfugiés palestiniens en attendant la résolution pacifique de leur cause et l'application de leur droit au retour, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. L'Office fournit des services de santé, d'éducation primaire et secondaire, d'aide alimentaire et de logement, ainsi que des services sociaux à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Cette assistance leur permet de jouir de leurs droits fondamentaux et d'un niveau de vie décent.

64. Il est donc nécessaire de financer durablement l'UNRWA afin qu'il puisse s'acquitter de ces tâches sans interruption, conformément à son mandat. Le Qatar a augmenté son financement à l'UNRWA et s'est engagé à verser 8 millions de dollars par an sur plusieurs années, en plus des 50 millions de dollars d'aide annoncés en 2018, ce qui a été décisif pour permettre l'ouverture immédiate des écoles. De plus, le pays a versé aux Palestiniens plus d'un milliard de dollars d'aide humanitaire et d'aide au développement au cours des huit dernières années. Cette aide a permis

d'améliorer le réseau d'électricité et d'autres infrastructures, de construire des maisons, de réparer des routes et d'élargir les possibilités d'emploi, contribuant ainsi à la revitalisation économique, à la stabilité et à la création d'un environnement propice à la paix.

65. **M. Al-Daweesh** (Koweït) affirme que, compte tenu des évolutions positives enregistrées par l'UNRWA en réponse aux difficultés auxquelles l'Office est confronté, comme mentionné dans le rapport du Commissaire général (A/74/13), son mandat devrait être renouvelé pour trois années supplémentaires. Le Koweït est déterminé à maintenir son soutien à l'Office afin qu'il puisse continuer à fournir des services aux réfugiés, notamment en matière d'éducation, de santé, d'aide alimentaire et d'autres produits de première nécessité. Le Koweït apprécie les assurances fournies par le Secrétaire général aux pays donateurs concernant les récentes allégations portées contre certains fonctionnaires de l'Office et espère que celles-ci n'entraveront pas la prestation de services aux réfugiés palestiniens.

66. Soixante-dix ans se sont écoulés depuis la fondation de l'UNRWA, ce qui signifie que trois générations de réfugiés palestiniens ont souffert des politiques israéliennes qui ont perturbé tous les aspects de leur vie quotidienne. Par conséquent, le Koweït invite la communauté internationale à s'efforcer réellement de mettre fin aux souffrances des Palestiniens et d'améliorer leurs conditions de vie.

67. Les autorités d'occupation doivent être contraintes de respecter leurs obligations en vertu du droit international et du droit international des droits de l'homme, de lever l'embargo sur la bande de Gaza et de mettre fin à toutes les restrictions à la circulation des citoyens et des biens dans les territoires occupés, en attendant une solution juste, durable et globale à la question palestinienne, dans la droite ligne des résolutions des Nations Unies, du principe de l'échange de territoires contre la paix et de l'Initiative de paix arabe. Israël doit donc se retirer de tous les territoires palestiniens, syriens et libanais occupés pour rétablir les frontières en place en juin 1967, et le peuple palestinien doit se voir accorder ses droits politiques légitimes, y compris le droit de créer un État indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est.

68. *M. Pindják* (Slovaquie), *vice-président, prend place au fauteuil présidentiel.*

69. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) déclare qu'en dépit de circonstances extrêmement difficiles, l'UNRWA apporte un soutien inestimable au peuple palestinien, qui est confronté à des obstacles

considérables dans sa lutte pour l'autodétermination. Amie de longue date du peuple palestinien, l'Afrique du Sud apprécie l'aide humanitaire et l'aide au développement essentielles que l'UNRWA fournit aux réfugiés palestiniens. En l'absence d'une solution politique au conflit, la communauté internationale a l'obligation morale de respecter son engagement explicite d'aider ces réfugiés.

70. Le déficit de 200 millions de dollars dans le budget de l'Office est préoccupant. La décision du Gouvernement des États-Unis de cesser ses contributions menace la vie des plus vulnérables et sape les progrès accomplis en faveur d'une résolution pacifique du conflit. Les États-Unis devraient respecter leur engagement à soutenir l'UNRWA. La communauté internationale doit également apporter le soutien financier nécessaire à l'UNRWA. Pour sa part, le Gouvernement sudafricain continue à verser des contributions financières à l'Office. Il fournit également une aide humanitaire au peuple palestinien par le biais du Dispositif IBAS (Inde, Brésil et Afrique du Sud) pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim. Par exemple, en coopération avec les autorités palestiniennes et d'autres organisations internationales, il soutient des initiatives visant à autonomiser les personnes handicapées à Naplouse, ainsi que la réhabilitation d'un hôpital et d'un centre culturel de la Société du Croissant-Rouge palestinien dans la bande de Gaza. Le blocus de Gaza doit être levé pour permettre la reprise de son économie, en particulier de l'industrie de la pêche.

71. La question de la situation humanitaire des réfugiés palestiniens relève d'une responsabilité internationale partagée. Par conséquent, les parties doivent être encouragées à reprendre les négociations afin de mettre fin à l'occupation israélienne illégale et de trouver une solution pacifique au conflit, qui se traduirait par la création d'un État palestinien contigu vivant côte à côte avec Israël, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

72. **M. Alshamsi** (Émirats arabes unis) déclare que son pays se félicite des actions menées par l'UNRWA pour aider les plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens vivant dans des conditions humanitaires difficiles. Les Émirats arabes unis sont un contributeur majeur à l'UNRWA, motivé par la solidarité historique du pays avec le peuple palestinien et par sa volonté de soutenir les causes humanitaires urgentes dans le monde entier. L'Office joue un rôle essentiel pour protéger les droits et la dignité des réfugiés palestiniens et leur forger un avenir meilleur, notamment grâce à ses excellents programmes éducatifs, qui ont permis aux jeunes de devenir des membres productifs de leur

communauté. L'UNRWA contribue également à la stabilité et à la sécurité régionales et soutient les initiatives de développement local.

73. La communauté internationale doit renforcer son soutien à l'Office afin qu'il puisse continuer à offrir ses services essentiels. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis ont maintenu leur niveau de soutien pendant les crises financières de l'Office en 2018 et 2019, en faisant don d'un total de 100 millions de dollars en plus de leurs contributions volontaires annuelles. Au cours des cinq dernières années, le pays a également versé plus de 630 millions de dollars pour financer de nombreux secteurs essentiels en Palestine, notamment l'éducation et la santé. De plus, les Émirats arabes unis occupent actuellement la fonction de vice-présidence de la Commission consultative de l'UNRWA et soutiennent la poursuite des initiatives visant à trouver une solution juste, durable et globale à la question des réfugiés, conformément aux normes internationales et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

74. **M^{me} Hussain** (Maldives) affirme que, du fait de l'aide humanitaire et du large éventail de services essentiels qu'il fournit, l'UNRWA joue un rôle crucial pour soulager les souffrances des réfugiés palestiniens, garantir leur résilience et leur permettre de mener une vie digne.

75. Les allégations de mauvaise conduite portées à l'encontre de certains membres du personnel de l'UNRWA doivent faire rapidement l'objet d'une enquête, conformément aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies, afin de garantir que l'Office fonctionne de manière plus transparente, plus responsable et plus efficace. Les Maldives sont profondément préoccupées par le déficit de financement sans précédent auquel l'Office fait face, qui l'a obligé à modifier ses initiatives d'intervention d'urgence afin de garantir que les réfugiés les plus vulnérables continuent de recevoir une aide humanitaire. L'UNRWA doit poursuivre les mesures qu'il a prises pour remédier au déficit de financement, compenser l'inflation et faire face à l'augmentation de la population de réfugiés, tout en continuant à fournir des services de haute qualité. La délégation des Maldives se félicite du soutien financier apporté par plusieurs États Membres pour remédier au déficit de financement et espère que celui-ci sera rapidement comblé.

76. Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination est une priorité pour le pays. En conséquence, les Maldives appellent à une solution de deux États, convenue à l'échelle internationale sur la base des frontières de 1967, et portant création d'une

Palestine souveraine et indépendante ayant pour capitale Jérusalem-Est.

77. **M. Gertze** (Namibie) indique que la Namibie s'inquiète des difficultés rencontrées par les réfugiés palestiniens en raison de la violence armée, de la détérioration des conditions socio-économiques, du blocus inhumain de Gaza, des expulsions et des démolitions de maisons en Cisjordanie, ainsi que des restrictions de circulation imposées par les autorités israéliennes, y compris à Jérusalem-Est. Les colonies israéliennes dans les zones occupées constituent une violation des droits des réfugiés palestiniens en vertu du droit international, en particulier de la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, qui précise que ces colonies compromettent la réalisation de la solution des deux États, condition préalable à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région. La Namibie est également préoccupée par la proposition d'extension de la souveraineté israélienne à la vallée du Jourdain, rappelant que l'annexion, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite par le droit international. Israël doit donc immédiatement cesser toutes les activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

78. La Namibie est déçue par l'annonce récente par l'administration municipale de Jérusalem de son intention de mettre fin aux activités de l'UNRWA dans Jérusalem-Est occupée. Les menaces et les attaques visant le personnel de l'UNRWA dans les zones de conflit, ainsi que les restrictions qui lui sont imposées par les forces israéliennes dans les territoires palestiniens occupés sont très préoccupantes, notamment en raison des difficultés financières auxquelles l'Office est confronté. Ces actions portent gravement atteinte aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux efforts déployés par le peuple palestinien pour faire appliquer ses droits à l'autodétermination et à la liberté, et pour créer un État de Palestine indépendant à l'intérieur des frontières d'avant 1967, dont la capitale serait Jérusalem-Est. Elles ont également démontré un mépris total de l'humanité de la part des autorités israéliennes.

79. La Namibie a conscience des efforts déployés par l'Office pour maintenir les écoles et les centres de santé ouverts et fournir des services essentiels, en dépit des difficultés auxquelles il est confronté. Le bien-être, le développement humain et la protection des réfugiés palestiniens dépendent de l'UNRWA, et la Namibie soutient le renouvellement de son mandat. La délégation namibienne remercie les deux étudiants palestiniens qui ont participé à la conférence annuelle d'annonce de contributions qui s'est tenue en juin 2019, au cours de laquelle ils ont démontré l'importance du maintien de

l'éducation des réfugiés palestiniens, un droit humain fondamental. Elle se félicite également de la décision prise par l'Organisation de coopération islamique en mars 2019 de créer un fonds de dotation *waqf* à la Banque islamique de développement pour soutenir l'UNRWA.

80. **M. Rivero Rosario** (Cuba) estime que l'absence de solution politique au conflit israélo-palestinien, ainsi que le manque de financement des programmes d'assistance ont suscité des craintes pour l'avenir des réfugiés palestiniens. La délégation cubaine rend hommage au personnel de l'UNRWA, qui a accompli des progrès importants avec peu de ressources et a apporté un message d'espoir aux réfugiés palestiniens. Son travail est d'autant plus louable que l'environnement dans lequel il travaille est hostile, marqué par des tirs de balles réelles, des bombardements, des destructions et des exactions commises par les forces d'occupation israéliennes à l'encontre de la population. La délégation cubaine est également reconnaissante aux pays hôtes et donateurs, dont les États arabes du Golfe, ainsi qu'aux organisations régionales et internationales, pour le soutien financier essentiel qu'ils apportent à l'UNRWA.

81. Les allégations de fautes portées à l'encontre de hauts fonctionnaires de l'UNRWA constituent une tentative de saper le travail de l'Office, ce qui nuit non seulement à l'Office mais aussi aux réfugiés qu'il sert. À l'issue de son enquête, le BSCI a constaté qu'il n'y avait eu ni fraude, ni corruption, ni détournement de fonds et que les fautes alléguées n'avaient pas porté préjudice aux programmes de l'Office en matière d'éducation, de santé et de services sociaux. Ces conclusions ont contribué à rétablir la confiance internationale dans l'UNRWA, qui s'est toujours efforcé de mener sa mission de manière exemplaire.

82. Il est remarquable que, malgré un fonctionnement déficitaire et le fait qu'il ait dû faire face en premier lieu à des réductions, puis à l'arrêt complet du financement de son principal contributeur, et même à la suspension du financement de certains hôpitaux dans ses zones d'intervention, l'UNRWA ait pu remplir son mandat et devrait pouvoir combler son déficit d'ici la fin de l'année 2019. Il est regrettable que le plus grand contributeur de l'Office ait tenté d'étouffer son action humanitaire, sur la base de motifs ridicules, d'arguments juridiques indéfendables et de déclarations qui n'ont aucun fondement dans l'histoire de l'UNRWA. On a tenté de mener une campagne de fausses déclarations afin de modifier la façon dont les réfugiés palestiniens sont définis, enregistrés et comptés. En outre, il a été fait usage de pressions et d'un chantage financier pour tenter de briser la volonté du peuple

palestinien, qui a démontré, tout au long de l'occupation israélienne, son courage, son patriotisme et sa conviction dans la justesse de sa cause. Néanmoins, les tentatives du principal contributeur de l'Office visant à mettre fin à son existence ont échoué et l'UNRWA a continué à faire son travail. Les États Membres doivent appuyer le renouvellement du mandat de l'Office et faire preuve de volonté politique pour que celui-ci dispose d'un financement adéquat, prévisible et durable.

83. Les conditions actuelles, caractérisées par une aggravation des conflits, ne font que compliquer la situation instable dans la région, où les réfugiés palestiniens sont confrontés à l'augmentation de la violence, de la marginalisation, des déplacements et de la pauvreté. Cuba continuera à soutenir une solution globale, juste et durable au conflit israélo-palestinien, sur la base de deux États, qui permette aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination et de créer un État libre, indépendant et souverain sur la base des frontières d'avant 1967, dont la capitale serait Jérusalem-Est, ainsi que leur droit au retour.

84. **M^{me} Ali** (République arabe syrienne) estime que la question des réfugiés palestiniens relève davantage d'une responsabilité politique, juridique et morale de la communauté internationale que d'une responsabilité humanitaire. L'incapacité des Nations Unies à assurer la mise en œuvre de ses nombreuses résolutions relatives à l'occupation israélienne des terres arabes, notamment la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, adoptée en 1948, a encouragé Israël à continuer d'expulser systématiquement les Palestiniens de leurs terres et à leur refuser le droit de retourner dans leurs foyers.

85. La Syrie accueille des réfugiés palestiniens sur son territoire, leur fournit une aide et des services et les traite de la même manière que ses propres citoyens, ce qu'elle continuera à faire jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans leur pays conformément aux résolutions des Nations Unies. La Syrie a également facilité le travail de l'UNRWA et d'autres organismes d'aide qui fournissent divers services aux Palestiniens. Elle ne ménagera aucun effort pour protéger les réfugiés palestiniens présents sur son territoire et les aider à mener une vie décente. Leurs souffrances sont le résultat de la violence de groupes terroristes armés qui ont occupé leurs camps et attaqué leurs habitants, les ont utilisés comme boucliers humains, ont confisqué leurs biens et leur ont refusé l'accès à l'aide humanitaire, provoquant une grande crise humanitaire qui dura jusqu'à ce que l'armée arabe syrienne puisse libérer ces camps. Cette souffrance fait partie d'un plan visant à les déplacer une fois de plus afin de les empêcher d'exercer leur droit au retour dans leurs foyers. Israël ayant expulsé le peuple palestinien de ses terres sous la

menace de la mort et la terreur, le pays a été et reste la seule cause de la détresse des Palestiniens. Israël ne s'est pas contenté de faire d'eux des réfugiés pendant des décennies, mais les a même poursuivis sur leurs lieux de refuge.

86. Pour pouvoir continuer à exercer ses fonctions et à fournir des services à tous les réfugiés palestiniens, l'UNRWA doit être financé de manière adéquate et durable. Les dépenses syriennes en faveur des réfugiés palestiniens ont atteint environ 59 milliards de livres syriennes en 2018 et le Gouvernement, qui a fourni le soutien et les installations nécessaires à l'UNRWA, s'oppose catégoriquement à l'interruption de ses services d'éducation, de santé, d'aide alimentaire et sociaux, ce qui constituerait une violation du droit international et des résolutions des Nations Unies, ainsi qu'à tout transfert des services de l'UNRWA au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou à une autre organisation ou entité. Les Nations Unies doivent prendre des mesures immédiates pour combler le déficit budgétaire de l'UNRWA, qui découle de la réduction et du gel des financements, ce qui implique notamment de traiter avec les pays donateurs pour obtenir un financement adéquat et durable.

87. **M. Umar** (Nigéria) indique que sa délégation félicite l'UNRWA pour l'aide humanitaire de grande envergure apportée aux réfugiés palestiniens et qu'elle soutient les droits des réfugiés palestiniens, ainsi que le mandat et les activités de l'UNRWA. Elle appelle de ses vœux un règlement juste et rapide de la question persistante des réfugiés de Palestine, en adéquation avec le droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies. En l'absence d'une solution politique au conflit, la poursuite des activités de l'Office est essentielle pour répondre aux besoins des réfugiés, promouvoir les valeurs des Nations Unies ainsi que les objectifs de développement durable et maintenir la stabilité dans la région.

88. Jérusalem-Est fait partie du territoire palestinien occupé et est donc incluse dans la zone d'intervention officielle de l'Office. La récente tentative de la puissance occupante de mettre fin aux services de l'UNRWA à Jérusalem-Est, en particulier sa proposition de remplacer les écoles de l'UNRWA dans la zone par d'autres écoles, est donc contre-productive et va à l'encontre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'ensemble des actions menées par Israël pour affirmer son autorité sur Jérusalem-Est nuit encore davantage à l'accomplissement de la mission de l'Office.

89. La situation humanitaire alarmante dans la bande de Gaza et le quasi-effondrement de ses infrastructures

en raison du blocus et de l'action militaire d'Israël devraient inquiéter sérieusement la communauté internationale. Ce blocus doit être levé et la liberté de circulation, les droits de l'homme et la dignité de tous les Palestiniens, y compris les réfugiés, doivent être respectés conformément au droit humanitaire international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

90. La résolution de la question des réfugiés palestiniens est liée à la paix au Moyen-Orient au sens large. La délégation nigériane invite donc toutes les parties à coopérer étroitement avec les Nations Unies et ses organismes pour atteindre l'objectif commun de la solution des deux États, à savoir Israël et la Palestine vivant côte à côte sur la base des frontières d'avant 1967. Elle a également invité les États ayant une influence sur les parties concernées à les encourager à reprendre le dialogue sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, des principes de Madrid, de la feuille de route du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe et des autres accords existants. En outre, la délégation nigériane encourage Israël à prendre des mesures concrètes pour geler et annuler toutes ses activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, et à mettre en œuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. Il est clair que des actions unilatérales ne résoudront pas ce conflit qui s'éternise.

91. Le Nigeria réaffirme son soutien aux droits du peuple palestinien, en particulier son droit à la liberté de circulation, à l'autodétermination, à la dignité et à l'accès aux sites religieux de Jérusalem-Est occupée, ainsi que son droit inaliénable à vivre sans crainte d'être persécuté pour ses aspirations politiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses.

92. **M. Baati** (Tunisie) fait savoir que sa délégation félicite l'UNRWA d'avoir allégé les souffrances des réfugiés palestiniens et de leur avoir fourni des programmes d'éducation, de santé, de secours et d'assistance sociale, compte tenu notamment de la détérioration continue de la situation financière de l'Office. En outre, tout rétrécissement de la portée de son mandat risquerait de compliquer la situation sur le terrain et d'entraîner une instabilité dans toute la région.

93. La Tunisie salue le soutien apporté par les donateurs et les pays hôtes aux activités de l'Office ; des initiatives internationales et régionales plus concertées sont nécessaires pour assurer un financement durable et prévisible de l'Office. La Tunisie soutient également les initiatives visant à élaborer des méthodes novatrices de mobilisation des ressources, en particulier les partenariats avec les institutions financières

internationales et régionales, le secteur privé et les organisations de la société civile. Dans ce contexte, le pays se félicite de la décision de l'Organisation de coopération islamique de créer un fonds *waqf* pour soutenir les réfugiés palestiniens.

94. Les enquêtes préliminaires sur le fonctionnement de l'UNRWA ont réfuté les allégations de corruption ou de détournement des ressources financières de l'Office, et ont montré que seuls des problèmes administratifs devaient être traités, qui ne touchent pas à la substance de sa mission.

95. Le renouvellement du mandat de l'Office permettrait à celui-ci de continuer à jouer son rôle essentiel, dans l'attente d'une solution juste et durable à la question des réfugiés palestiniens dans le cadre des négociations sur le statut final. La Tunisie invite la communauté internationale à s'efforcer de parvenir à un règlement juste et global de la question palestinienne et du conflit israélo-arabe, sur la base du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la solution des deux États, qui prévoit un État palestinien indépendant et souverain délimité par les frontières en place au 4 juin 1967, dont Jérusalem-Est serait la capitale.

96. **M^{me} Samarasinghe** (Sri Lanka) fait savoir que sa délégation se félicite des efforts déployés par l'UNRWA pour renforcer sa gestion, en particulier dans les domaines de la gouvernance, du contrôle et de la responsabilité, et pour répondre aux besoins des réfugiés palestiniens conformément au droit international. Sri Lanka salue les mesures administratives prises par le Secrétaire général en réponse aux allégations de faute portées à l'encontre du personnel de l'UNRWA, et est convaincue que les mesures correctives nécessaires seront prises pour garantir que l'Office respecte les normes les plus strictes en matière de professionnalisme, de transparence et d'efficacité, tout en ayant la souplesse opérationnelle nécessaire pour remplir son mandat. Compte tenu des services inestimables fournis par l'UNRWA, la délégation sri-lankaise demande instamment aux États Membres de faire la distinction entre les problèmes administratifs rencontrés par l'Office et le soutien politique, financier et humanitaire qu'il apporte aux réfugiés palestiniens. À cet égard, Sri Lanka appuie le renouvellement du mandat de l'Office.

97. Au vu des informations faisant état de la limitation du droit des enfants à l'éducation à Gaza et en Cisjordanie, Sri Lanka salue les efforts déployés par l'Office pour que les écoles et les infrastructures scolaires continuent de fonctionner dans les territoires

occupés, afin d'aider les jeunes à résister à l'appel de la violence et de leur donner de l'espoir pour l'avenir. La délégation sri-lankaise déplore également les informations indiquant que les arrestations d'enfants sont en augmentation et que les enfants continuent de souffrir de mauvais traitements lors de leur arrestation et de leur détention.

98. En sa qualité de présidente du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, Sri Lanka est profondément préoccupée par la situation des droits de l'homme dans ces territoires. Le pays est particulièrement troublé par les informations selon lesquelles un grand nombre d'enfants ont été tués ou blessés lors de manifestations ou à la suite de frappes aériennes, de bombardements et de tirs dans des zones d'accès restreint, sur terre et en mer. En outre, en raison du blocus et de l'escalade répétée des hostilités à Gaza, la population de l'enclave est confrontée à de nombreuses difficultés, notamment des possibilités d'éducation limitées, le chômage, la violence sexiste, la pauvreté, le manque d'électricité et un accès insuffisant aux soins de santé. Le fait que le peuple palestinien continue de croire en un avenir meilleur témoigne de sa détermination.

99. Les efforts déployés par le personnel de l'UNRWA pour remplir le mandat de l'Office dans des circonstances dangereuses sont louables. Sri Lanka condamne le meurtre des membres du personnel des Nations Unies, les menaces et les attaques visant le personnel de l'UNRWA et la destruction des locaux des Nations Unies. Le pays est également préoccupé par l'augmentation du nombre de réfugiés palestiniens enregistrés, ainsi que par leur plus grande vulnérabilité et pauvreté, tendances qui ont pesé sur le budget de l'Office.

100. L'avenir des réfugiés palestiniens doit être assuré par un règlement politique juste et pacifique. À cet égard, les résolutions de l'Assemblée générale portant sur le droit inaliénable du peuple palestinien à un État et sur une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 doivent être mises en œuvre.

La séance est levée à 13 heures.